



Rendu de Jugement du JAF

Par **Marie59000**, le **18/06/2020** à **23:49**

Bonsoir ,

ma fille a reçu de son avocat , par mail, le compte rendu du jugement du jaf pour la garde des enfants.

Son ex conjoint s'est précipité pour reprendre les enfants.

Le compte rendu ne doit-il pas être remis en main propre par huissier? et si oui peut-on invalider le jugement.

Cordialement.